



Photo de l'Unité de photographie des FC par le sdlt C. Stephenson, ISC 92-849-283

La raison pour laquelle les Canadiens sont allés en Somalie.

OPÉRATION « DÉLIVRANCE » : SUCCÈS INTERNATIONAL OU ÉCHEC NATIONAL?

par le lieutenant-colonel (ret.) Charles S. Oliviero

Le Canada envoie à l'étranger des troupes de maintien de la paix depuis au moins aussi longtemps que tout autre pays. Les Forces canadiennes (FC) ont participé à toutes les missions importantes des Nations Unies et sont généralement reconnues dans les milieux militaires pour avoir mis au point une bonne partie des procédures appliquées maintenant dans le maintien de la paix. Lester Pearson est réputé avoir « inventé » le concept du maintien de la paix¹. Il n'est dès lors guère surprenant que le Canada ait, tant bien que mal, mis sur pied en décembre 1992 un autre contingent de soldats pour une autre mission apparemment routinière.

Il s'agissait cette fois-ci de la Somalie et, encore une fois, le Canada répondait à l'appel. Des enfants mouraient de faim. Des factions en guerre ouverte se brutalisaient mutuellement et terrorisaient la population civile. Une fois encore, les Forces canadiennes répondaient à l'appel de leur gouvernement pour aider la communauté internationale à apporter stabilité, protection et secours à un pays que la plupart des Canadiens n'auraient même pas pu situer sur une carte du monde.

Cet article analyse la participation canadienne à l'intervention en Somalie. Il n'entre pas dans le détail des actions de soldats canadiens individuels. Il n'enquête pas non plus sur les actions du Régiment aéroporté canadien ni ne traite de ses problèmes de discipline. Il ne cherche pas à disculper l'Armée canadienne. Il ne réclame pas de réformes ni d'enquête sur le fonctionnement interne de la chaîne de commandement

des bataillons et des régiments. Il jette plutôt un regard d'ensemble sur la raison d'être, la planification et la conduite de cette mission et sur la manière dont le Canada a déployé son contingent. Il se veut une réponse à des questions que l'on a rejetées dans l'ombre ou oubliées. Cette mission a-t-elle vraiment été un échec ou peut-on plutôt la voir comme une réussite? Pourquoi le Canada s'y est-il même engagé? Les militaires ont-ils servi les intentions politiques du pays? Comment ont-ils servi ces intentions? Beaucoup de leçons restent à tirer de la mission canadienne en Somalie. Pour paraphraser le philosophe George Santayana, si les Forces canadiennes ne tirent pas de leçons de la façon dont elles ont réagi au conflit somalien, elles répéteront les mêmes erreurs chaque fois qu'elles se déploieront dans une région du monde ravagée par la guerre.

LE CONTEXTE HISTORIQUE

La Somalie est une terre particulièrement peu hospitalière. Le pays est pauvre en ressources naturelles et se trouve dans une région n'offrant plus guère d'intérêt stratégique. En revanche, en pleine guerre froide, la corne de l'Afrique jouait un rôle significatif dans la partie d'échecs entre idéologies que se livraient les États-Unis et l'URSS. La Somalie contrôlait l'entrée méridionale du golfe Persique et la portion nord-ouest de l'océan Indien.

Le lieutenant-colonel (ret.) C.S. Oliviero, ancien commandant du 8th Canadian Hussars, termine ses études de doctorat au Collège militaire royal.

L'intérêt porté à la Somalie à l'époque moderne remonte à la période coloniale et se poursuit à travers presque un siècle de guerres, de famines, de maladies, de chaos, de pauvreté et de ruines². En 1950, les Nations Unies créent le territoire sous tutelle de la Somalie et en confient l'administration à l'Italie, son ancienne puissance coloniale. La république indépendante de la Somalie voit le jour le 1^{er} juillet 1960. Elle entre presque



immédiatement en conflit avec ses voisins. En 1969, son président est assassiné, et le général Mohammed Siad Barre prend le pouvoir après un coup d'état. Il suspend immédiatement la constitution, dissout l'assemblée nationale et abolit tous les partis politiques. Il transforme le pays en fief personnel où tout le pouvoir se concentre dans les mains de son clan et de sa famille.

Dans les années 1970 et 1980, la situation économique et politique se détériore sans cesse alors que Siad Barre devient de plus en plus tyrannique et imprévisible. Entre 1981 et 1991, une série d'alliances confuses et instables se dressent contre lui, et des groupes d'opposition prennent progressivement le contrôle de leurs propres fiefs territoriaux. La répression exercée par Barre entraîne des milliers de morts, et des centaines de milliers d'habitants se réfugient en Éthiopie et au Kenya voisins³. En 1990, les principales factions de l'opposition font bloc et, en janvier 1991, le général Mohammed Farah Aidid finit par renverser le dictateur. La coalition ne tarde cependant pas à se diviser, tout comme le pays d'ailleurs. « Après janvier 1991, la Somalie sombre dans l'anarchie et se désintègre en zones dominées par des clans⁴. » Comme la plupart des infrastructures nationales ont été détruites et qu'une grave sécheresse fait rage, une catastrophe humaine d'une ampleur inimaginable se dessine donc implacablement à l'horizon.

LA MISSION

Au début de 1992, les Nations Unies imposent un embargo sur les armes destinées à la Somalie. L'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de

la conférence islamique font conjointement appel à un cessez-le-feu devant leur permettre d'apporter une aide humanitaire. En avril 1992, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) vote la Résolution 751 (RCS 751) qui autorise l'envoi de 50 observateurs : l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Les combats se poursuivent néanmoins. L'Organisation des Nations Unies (ONU), impuissante à endiguer la vague de violence, ne fait rien, et la population somalienne souffre de la famine.

L'anarchie totale force le CSNU à amender la RCS 751 pour permettre l'envoi de quatre bataillons chargés de protéger les convois d'aide alimentaire. L'ONUSOM finit par compter un peu plus de 4 000 militaires. En août 1992, on demande à l'ambassadrice du Canada à l'ONU, Louise Fréchette, si son pays pourrait fournir un des quatre bataillons. La mission des Canadiens serait de protéger la ville de Bossasso au nord du pays et devrait commencer ses opérations en octobre.

En fait, le Canada aide déjà puisque trois avions Hercules transportent des vivres à partir de Nairobi. Le Canada ayant accepté d'envoyer un bataillon, le Quartier général de la Défense nationale lance un ordre d'avertissement le 4 septembre 1992. L'Armée enverra un bataillon d'infanterie mécanisée, et le Régiment aéroporté est placé en état d'alerte. L'Armée de l'air fournira des Hercules de transport aérien tactique et des hélicoptères Sea King. La Marine offrira du transport stratégique et de la logistique maritime avec le NCSM *Preserver*. Toutes les unités entament leur entraînement et les mesures préparatoires à leur déploiement.

À la mi-octobre, la situation a changé radicalement. L'ONUSOM s'est presque désintégrée. L'Autriche a retiré le bataillon qu'elle avait promis. Le Kenya voit d'un mauvais œil l'installation d'un contingent des Nations Unies sur son territoire. Le représentant spécial du Secrétaire général, Mohammed Sahnoun, démissionne. Le Quartier général des Nations Unies n'a toujours pas approuvé le financement de l'opération. C'est au milieu de cette agitation que le NCSM *Preserver* appareille avec une pleine charge de fournitures pour l'opération de maintien de la paix. Les avions Hercules en sont presque à leur 300^e sortie. Le Régiment aéroporté prévoit toujours atterrir à Bossasso, même s'il n'est plus certain que cela soit nécessaire. À ce moment, sous la pression de plus en plus forte des médias américains, les États-Unis offrent de prendre la tête d'une mission sous autorité des Nations Unies afin d'assurer la sécurité de l'aide humanitaire à la Somalie.

Cette offre est la bienvenue mais ne va pas sans complications. En effet, la proposition américaine change complètement la nature de la mission. L'ONUSOM avait été approuvée conformément à l'article VI de la *Charte des Nations Unies*. L'offre américaine ne pouvait être approuvée qu'en fonction de l'article VII. La différence entre ces deux articles est à la fois simple et profonde. L'article VI permet aux troupes d'employer une force mortelle *seulement* en cas d'autodéfense, alors que l'article VII les autorise à *imposer* la paix par la force. Les implications en sont évidentes et lourdes de conséquences, allant des règles d'engagement au type d'équipement des forces, en passant par les ordres de missions et même par la structure et la composition de ces forces.

Entre-temps, le chaos règne en Somalie. Chaque semaine, les seigneurs de la guerre chapardent des milliers de tonnes de vivres et d'autres fournitures d'aide envoyées par la

communauté internationale⁵, tandis que les protestations montent dans l'opinion publique. La Somalie devient une cause à la mode. La chaîne CNN montre des enfants mourant de faim. Le 3 décembre 1992, dans une expression rare de volonté politique et de solidarité, « le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 794 (1992) qui autorise l'emploi de tous les moyens nécessaires pour garantir un environnement sécuritaire aux opérations de secours humanitaire en Somalie »⁶. Il autorise l'opération « Rendre l'espoir » et la Force opérationnelle unifiée affectée en Somalie (UNITAF)⁷.

À la fin de novembre, les pays ayant promis des troupes à l'ONUSOM se désistent rapidement. La Belgique, qui avait promis d'appuyer une opération de maintien de la paix, se retire complètement. L'Égypte et le Pakistan indiquent leur intention de se joindre à l'UNITAF, ce qui laisse le Canada seul à contribuer à l'ONUSOM. À peine la RCS 794 est-elle adoptée que le Canada suspend lui aussi l'engagement de ses troupes. L'ONUSOM est mort-née; mais le Régiment aéroporté est prêt à partir, les Hercules transportent toujours des fournitures et le NCSM *Preserver* est déjà dans l'océan Indien. Le Canada est toujours engagé à appuyer le mandat des Nations Unies; mais, de la façon dont les événements se précipitent, la question est maintenant de savoir comment il doit le faire.

Le 4 décembre 1992, peu avant 16 heures, le chef d'état-major de la Défense, le général John de Chastelain, s'entretient au téléphone avec le président de l'Instance collégiale des chefs d'état-major (ICCEM) des États-Unis, le général Colin Powell. Il l'assure que le Canada participera à l'étape de mise en place de l'opération « Rendre l'espoir », mais pas à l'étape suivante de maintien de la paix :

Powell est surpris. Il pensait que nous serions impliqués dans la phase de maintien de la paix et supposait que nous le désirions encore. Je lui réponds que nous n'étions pas préparés à faire les deux, que nous avions répondu à la demande de son président de nous engager dans l'étape de mise en place mais que, une fois que nous aurions terminé celle-ci et passé la main à une unité de maintien de la paix, nous quitterions la Somalie⁸.

Plus tôt le même jour, la Secrétaire d'État aux affaires étrangères, Barbara McDougall, avait déjà annoncé la participation du Canada à la coalition dirigée par les États-Unis.

Le même jour, le colonel Serge Labbé est nommé commandant de la Force interarmées du Canada en Somalie (FICS). Il suivait alors un cours en Angleterre. Un coup de téléphone l'en informe et lui ordonne de rejoindre immédiatement le Camp Peddleton en Californie pour rencontrer son commandant américain des opérations, le lieutenant-général Robert Johnston, commandant du premier corps expéditionnaire des

Marines. À part la confusion née de l'écroulement de l'ONUSOM, le lecteur non militaire pourra ne pas voir de problème dans cette situation. Il aurait tort.

La nouvelle mission est en effet *totale* différente. Alors que l'ONUSOM devait être une mission de protection de l'acheminement des secours opérant dans une région tranquille en vertu de l'article VI de la Charte des Nations Unies, le Canada venait d'accepter de fournir une force de *combat* potentielle en vertu de l'article VII. Le commandant canadien n'a ni personnel, ni quartier général, ni ordres sinon de se rapporter au général Johnston. Pour compliquer les choses, les instructions qu'on lui donne changent en à peine 24 heures⁹. On lui dit d'abord de prendre son temps. Voilà maintenant qu'il doit arriver en Somalie *avant* le débarquement de ses troupes. Il dispose donc de moins d'une semaine pour choisir, former et installer les membres de son quartier général. Entre-temps, le NCSM *Preserver* mouille dans le golfe d'Aden avec tout l'équipement destiné à la mission originelle. Non seulement Labbé a-t-il besoin de recevoir des ordres, mais encore doit-il avec son équipe rassembler son monde, faire une analyse de sa mission, dresser un plan et décider des actions à entreprendre et ce, même s'il ne sait pas encore clairement où le contingent canadien est censé opérer¹⁰.

Si les choses ne sont pas claires au Canada, elles sont pires en Somalie. Les seigneurs de la guerre ne s'entendent toujours pas pour autoriser l'entrée de troupes étrangères, ce qui signifie que la coalition devra être prête à se battre pour se frayer un chemin en débarquant sur les plages :

Bien que nous fussions une mission humanitaire, notre lecture de la situation qui se détériorait de plus en plus dans le sud de la Somalie [...] était qu'en toute probabilité certaines ou toutes nos opérations rencontreraient, à tout le moins au début, de l'opposition. On a donné au Régiment aéroporté la puissance de feu directe et indirecte nécessaire non seulement à sa propre défense mais aussi à le rendre



Un des zodiacs du *Preserver* au large de Mogadiscio

capable de remplir son mandat de garantir l'environnement sécuritaire dont la distribution de l'aide humanitaire avait besoin¹¹.

Tout diplômé d'un collège d'état-major admettra volontiers que la solution correcte à un changement aussi radical aurait consisté à rappeler tout le monde, à dire aux Américains d'attendre et à tout reprendre à zéro. Il aurait fallu du temps pour une estimation correcte des effectifs; deux semaines auraient été nécessaires pour établir les procédures de combat et passer soigneusement le personnel en revue et ce, à condition de travailler 24 heures par jour. La doctrine militaire demande de considérer toutes les options et de les confronter les unes aux autres¹². Le Régiment aéroporté aurait eu besoin de temps pour

militaires de tout rang de l'ONUSOM et feraient partie d'un contingent regroupant les trois armes et placé sous le contrôle opérationnel du commandant d'une coalition comptant 29 000 autres soldats¹³...

De la Californie, le colonel Labbé s'envole vers le Canada, choisit les membres de son quartier général, reçoit les instructions du vice-chef d'état-major de la Défense et donne ses propres ordres. Cela a lieu le 7 décembre 1992, 48 heures à peine après qu'il a reçu, à Londres et au téléphone, son commandement. Le lendemain, le QGDN ordonne au Régiment aéroporté d'être prêt à partir à six heures d'avis à partir du « J + 2 ». Puisque le 9 décembre est le jour J prévu pour les Marines, cela signifie que le Régiment aéroporté se déploiera le 11 décembre. Labbé doit donc déployer son QG le 10 décembre. Il note dans son journal : « Je me rends compte que je n'ai pas beaucoup de choses à dire dans ce qui se passe : c'est le QGDN qui a pris la situation en main selon sa dynamique propre¹⁴. »

Labbé pouvait-il dire « Arrêtez »? Pouvait-il insister pour que le QGDN lui donne plus de temps pour franchir les différentes étapes de façon plus ordonnée? Les Américains auraient-ils accepté que les Canadiens montent leur opération de façon plus méthodique? On peut sans doute répondre à ces questions par un oui prudent. Toutefois la circonspection s'impose ici. Avant de critiquer le colonel Labbé et ses collaborateurs, il faut prendre du recul et tenir compte de la culture militaire dans laquelle se déroulent ces événements. Les bons officiers ne disent **jamais** à leurs supérieurs qu'un travail ne peut pas se faire. Un tel comportement a sa place dans les débats de collègues d'état-major, mais pas dans la vie réelle. En dépit des promesses du général de Chastelain voulant que les FC ne pourraient que « faire moins avec moins », que les officiers supérieurs n'accepteraient pas du gouvernement des tâches qui mettraient inutilement leurs soldats en péril, rien de tel ne se produisait. L'Armée était utilisée à l'extrême limite, et pourtant des contingents partaient régulièrement vers les zones de désastre à travers le monde. Les officiers supérieurs, habitués à un climat où personne ne dit jamais « non », éprouvaient énormément de réticence à décevoir leurs supérieurs militaires ou civils. Le faire aurait été admettre l'échec, admettre qu'ils n'étaient pas à la hauteur de la tâche. Le colonel Labbé était un modèle de loyauté. Intelligent, charismatique et recherchant l'excellence, il a trié sur le volet des collaborateurs dont il savait qu'ils relèveraient ce défi unique dans leur vie professionnelle.

Étant donné que les officiers de la Force interarmées du Canada en Somalie (FICS) avaient l'occasion de participer outre-mer à une mission significative, positive et excitante, il n'est pas surprenant qu'ils aient réussi à abrégé les procédures normalement prévues par la doctrine militaire. Tous étaient des professionnels très bien entraînés et avaient des décennies d'expérience sur le terrain, aux Nations Unies et avec l'état-major. L'occasion de monter une des opérations militaires les plus complexes, une opération *interarmées* et *combinée*, ne se représenterait sans doute jamais plus¹⁵. Perdre une semaine de sommeil à préparer une telle opération, loin de leur peser, était pour eux un honneur.

Mais pourquoi fallait-il faire tout cela? La transcription de la conversation téléphonique entre les généraux de Chastelain et Powell fait allusion à une autre conversation entre le président des États-Unis et le premier ministre du Canada. Il semble clair que, entre le 25 novembre et le 4 décembre, les



Photo de l'Unité de photographie des FC par le sgt Snashall. ISC93-35A

Un caporal du Régiment aéroporté en patrouille à Belet Huen, janvier 1993.

intégrer ses nouvelles affectations. Le transport maritime civil aurait dû expédier de nouvelles fournitures. Tout cela aurait exigé du temps et des efforts du personnel. Ce n'est malheureusement pas ce qui est arrivé :

Il ne s'agissait pas simplement de dérouter le *Preserver* de Bossasso vers Mogadiscio ou de faire atterrir le Régiment aéroporté sur un aéroport au sud. Plutôt que de conduire tranquillement une opération de maintien de la paix quasi indépendante à Bossasso et à quelque 1 150 kilomètres de Mogadiscio, toutes les FC sur le terrain seraient géographiquement concentrées dans un territoire équivalant à 40 p. 100 de celui envisagé par les 4 219

deux dirigeants ont discuté de l'opération de Somalie : « Nous avons répondu à la demande de son président de nous engager¹⁶... ». Il semble également clair que la reconversion de la mission somalienne de maintien de la paix en opération d'intervention, avec ou sans préparation adéquate, a été décidée au plus haut niveau.

Comme toutes les forces armées, les FC ont leur doctrine bien définie sur la façon de monter des opérations. Cette doctrine fixe un ensemble assez large de lignes directrices ainsi que des procédures opérationnelles détaillées. Il est cependant rare de trouver une mission particulière qui rentre parfaitement dans le moule doctrinal sans qu'il soit besoin de le modifier ou de l'ajuster. En fait, toute bonne doctrine se reconnaît à sa flexibilité inhérente. La ligne qui sépare la flexibilité de l'improvisation au cas par cas est cependant bien mince, et les FC sont passées maîtres dans l'art du cas par cas. En dépit de sa propre doctrine, le QGDN a, à plusieurs reprises, rassemblé tant bien que mal et au pied levé des contingents pour des missions outre-mer. À force d'être fréquente, cette façon de faire est devenue routinière. Cela rappelle ces officiers britanniques qui souhaitaient la fin de la Deuxième Guerre mondiale afin de pouvoir retrouver le « vrai » métier de soldat. Tout le monde sait que de telles pratiques sont incorrectes. Et pourtant elles fonctionnent. Puisque les officiers supérieurs ne veulent pas réécrire la doctrine pour légitimer ce système du cas par cas, les officiers d'état-major sont devenus des experts dans l'art d'arranger les choses. Après tout, l'échec n'est pas permis. La doctrine ne doit pas contrecarrer la réalité.

Dans le cas de l'opération « Délivrance », nom de code de l'opération canadienne en Somalie, on a en fait franchi la ligne qui sépare la flexibilité du système au cas par cas. La décision de continuer à utiliser le Régiment aéroporté n'était pas mauvaise, puisqu'il s'agissait d'une unité d'infanterie d'élite, caractérisée par sa flexibilité. Mais cette unité avait pourtant déjà subi un changement majeur : on l'avait transformée en bataillon d'infanterie mécanisé. Changer à nouveau sa mission, lui adjoindre de nouveaux effectifs et lui donner un nouveau mandat, c'était lui faire subir trop de changements en trop peu de temps. En outre, lui donner un nouveau QG et un nouveau commandant avec si peu de temps pour analyser correctement la situation, suivre le modèle doctrinal et offrir si possible des solutions différentes à la direction politique, peut être qualifié avec justesse de décision précipitée de la part du QGDN. Les officiers supérieurs connaissaient cependant l'homme qu'ils avaient choisi pour diriger la mission et ils savaient que Labbé et son équipe préféreraient mourir plutôt que de se laisser déshonorer par un échec.

Dans une relation fonctionnant correctement entre militaires et civils, les premiers sont subordonnés aux seconds et rendent compte à l'autorité civile. Il en a toujours été ainsi au Canada. Cependant, un aspect de cette relation semble mal compris des militaires canadiens et, chose plus importante, de la

haute direction au ministère de la Défense nationale. Voici le noeud du problème : autant les militaires ont-ils l'obligation légale de suivre les directives formulées par l'autorité politique, autant sont-ils *moralement* obligés d'informer celle-ci lorsque les tâches qu'elle leur impose sont peu judicieuses. C'est un des aspects les plus difficiles de la responsabilité des chefs militaires, et c'est pourquoi la plupart des pays disposant de forces armées professionnelles ont un groupe d'officiers spécialement formés, désigné par le nom générique d'état-major général, qui dirige leurs forces armées. Le Canada a renoncé depuis des dizaines d'années à son état-major général, et l'on ne peut que se demander si la deuxième obligation des militaires dans leur relation avec le pouvoir civil n'a jamais reçu depuis lors toute l'attention qu'elle mérite.

Faute de place, il est impossible d'aborder ici la question très complexe de l'absence d'un état-major général au Canada. Pour l'essentiel, cependant, le problème vient de l'absence d'un corps unique et cohérent d'officiers spécialement formés et dont la loyauté va à la nation et non pas à tel ou tel gouvernement en



Un hélicoptère Twin Huey du 427^e Escadron survolant un village dans la zone d'opération canadienne dans l'ouest de la Somalie.

place. Idéalement, on peut comparer cet état-major général à un pouvoir judiciaire indépendant qui n'a pas à craindre la mauvaise humeur et les interférences du pouvoir politique. Un état-major général correctement constitué aurait échappé en grande partie aux pressions politiques qui ont joué un si grand rôle dans la décision d'envoyer des troupes en Somalie.

Quelles pressions le coup de téléphone du président américain, dont parle le CEMD, a-t-il exercées sur les hautes autorités politiques du Canada? Ces pressions expliquent-elles que le Canada ait, en quelques jours, transformé sa force de maintien de la paix en une force d'intervention sous commandement américain? Expliquent-elles aussi la propension du CEMD à accepter n'importe quelle mission voulue par les Américains ou la soudaine urgence avec laquelle le VCEMD voulait avoir ses troupes sur le terrain? Bien qu'il soit impossible de savoir si le CEMD ou le VCEMD aurait conseillé au ministre de la Défense de retarder ou même d'abandonner la mission, la conversation téléphonique entre les

généraux de Chastelain et Powell et le changement de disposition du VCEMD suggèrent que ce ne fut pas le cas.

En fin de compte, les états-majors tant du QGDN que du QG de la Force interarmées du Canada en Somalie créèrent toutes les conditions préalables, firent tout le travail d'état-major et traduisirent toutes les directives et ordres en mesures d'intervention requises à l'envoi de troupes en Somalie. Une partie du travail d'état-major tarde à être complété, mais les troupes arrivent à bon port et entament leur mission. Les ordres de missions ne sont donnés qu'après l'arrivée des troupes sur place, mais les commandants gèrent la situation à tous les niveaux. L'Ordre d'organisation 1.327 des FC qui fixe le mandat légal de la FICS n'est publié que le 10 février 1993, mais les FC ne sont pas une compagnie civile : les soldats travaillent en effet parfaitement bien avec des instructions verbales. Ils ont à juste titre confiance en leurs chefs. La volonté politique de la nation se traduit en direction militaire qui se transforme à son tour en opérations militaires, conformément à la doctrine. Ce n'est pas fait « selon les règles », mais ça fonctionne. Personne ne s'attend à moins des soldats canadiens, et la très grande majorité d'entre eux ne décevront pas ces attentes.

Une fois en Somalie, les soldats commencent à restaurer un semblant d'ordre et d'humanité dans un pays ravagé. Après les retombées du « scandale » somalien, il est difficile de se rappeler que l'écrasante majorité des gens avec qui les Canadiens entrent en contact, pour lesquels et avec lesquels ils travaillent et à qui ils viennent en aide ont tous la même réaction : les Canadiens sont remarquables! Le commandant américain envoie une lettre personnelle au CEMD pour faire l'éloge du « haut niveau de motivation et de professionnalisme » dont les Canadiens font preuve sous une chaleur de 100 °F, des « succès très remarquables » de leurs projets humanitaires et du fait qu'« il n'y avait pas de mission que les Canadiens se refusent à entreprendre »¹⁷. Les lettres de douzaines d'organisations non gouvernementales (ONG) reprennent les mêmes éloges et témoignages d'admiration.

Le QG de l'UNITAF crée une matrice permettant de mesurer les succès ou les échecs des différents contingents sous ses ordres. Comme le note le chef d'état-major de la FICS :

Un secteur peut être déclaré sûr lorsque plusieurs buts bien précis ont été atteints. Cela inclut le nombre d'armes confisquées, le nombre d'incidents violents, le nombre de personnes blessées par balle acheminées vers les centres médicaux, le nombre de détournements, etc. Il faut se souvenir qu'en Somalie, pas plus qu'à Détroit ou à Los Angeles, un environnement sûr n'en est pas un où de tels incidents sont absents, mais un où le niveau de violence est réduit au point où les organisations humanitaires peuvent fonctionner efficacement. Le fait que les forces de l'UNITAF n'ont jamais réussi à déclarer les villes de Mogadiscio et de Kismayu sûres a conduit à qualifier d'échec l'ensemble de cette mission. Que le secteur de Belet Huen ait été déclaré sûr à la fin de mars 1993 aurait dû conduire à qualifier la mission canadienne de succès...

Le contingent canadien s'est démarqué de tous les autres par sa capacité de faire ce qu'aucun autre n'a fait. Il a surmonté tous les obstacles et s'est mérité des éloges qui rejaillissent sur le Canada. Toutefois le chef d'état-major ajoute :

... Pourtant, le meurtre d'un Somalien par des soldats canadiens a amené les médias du pays à qualifier, au cours des trois dernières années et demie, l'opération « Délivrance » d'« échec de la mission onusienne du Canada en Somalie »¹⁸.

ANALYSE

Il faut maintenant en revenir aux questions laissées sans réponse. La mission est-elle vraiment un échec si terrible ou peut-on la compter comme un succès? Pourquoi avant toute chose le Canada a-t-il accepté d'y participer? Les militaires ont-ils servi la volonté politique nationale et, si oui, comment l'ont-ils fait?

Bien que la Somalie ait eu sa période d'importance géostratégique, elle n'en avait plus en 1992. Le vice-président de l'ICCEM, l'amiral Jeremiah, a admis qu'il n'y avait là-bas aucun enjeu géopolitique et que l'intervention n'avait d'autre motivation qu'humanitaire¹⁹. Comme le Canada n'avait pas d'ambassade en Somalie, que ce pays ne recevait pas d'aide financière directe de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et qu'aucune ONG canadienne n'y travaillait, on peut dire que la même constatation valait pour le Canada²⁰. Dès lors, pourquoi le Canada y est-il allé? Certes, l'offre canadienne d'envoyer des troupes en vertu de l'article VI était conforme aux objectifs de sa politique extérieure de promotion de la paix et de l'harmonie, mais que penser du changement d'attitude des autorités canadiennes et du nouveau rôle assigné à son contingent en vertu de l'article VII? Peut-on croire que le Canada ait envoyé une force d'intervention dans un environnement hostile sur la base d'un coup de téléphone du président des États-Unis au premier ministre canadien? Il est vrai que, en fin de compte, le contingent canadien a atteint les objectifs de politique étrangère en faveur de la paix et de l'harmonie, même en empruntant une voie



Une patrouille de Cougar des Royal Canadian Dragoons en conversation avec des villageois lors d'une pause-lunch près de Mataban dans l'ouest de la Somalie le 4 avril 1993.

indirecte. Vu que la Commission d'enquête sur la Somalie n'a jamais demandé au premier ministre de témoigner, cette question reste sans réponse. D'ailleurs, comme tout historien militaire le sait, on a envoyé des troupes à l'étranger pour des raisons bien moins valables.

Voilà qui ramène à la question des relations entre civils et militaires au Canada. Au moment de cette mission, le Canada avait une excellente expérience de l'organisation et de l'exécution d'opérations couvertes par l'article VI. Ses chefs militaires, tant au QG de l'Armée qu'au QGDN, avaient acquis beaucoup d'expérience sur la façon de réagir rapidement aux requêtes du ministère des Affaires étrangères. Cependant, le fait d'avoir envoyé par le passé des missions de maintien de la paix au pied levé ne rend pas cette pratique *automatiquement* acceptable à chaque occasion. Il est facile d'affirmer rétrospectivement que le débarquement de troupes en Somalie n'a pas été chose difficile. C'est passer à côté de la question. L'essence de la planification militaire est d'être prêt à toute éventualité. Si les seigneurs de la guerre somaliens avaient été plus agressifs, le contingent canadien aurait-il été adéquatement préparé à leur faire face?

Les troupes choisies pour entreprendre une mission de maintien de la paix des Nations Unies (article VI) s'entraînent et se préparent habituellement pendant environ six mois avant leur départ. Cela leur permet d'établir et de tester les procédures opérationnelles, l'ampleur du chargement des équipements et les relations interpersonnelles. Il s'agit en effet de réduire au minimum la probabilité que les troupes rencontrent des situations inattendues qui pourraient provoquer des pertes humaines inutiles. Des commandants canadiens ont été, à d'autres occasions, critiqués pour avoir envoyé des troupes insuffisamment préparées sur des théâtres d'opérations beaucoup moins dangereux que la Somalie²¹. Pourtant, il s'agit ici d'un exemple de mission qui demandait en théorie aux Canadiens de combattre alors que leur préparation était à un niveau plus que minimal et même inférieur à celui qu'on juge acceptable pour des troupes en mission de maintien de la paix. Il n'est pas prouvé qu'un état-major général aurait assuré un déroulement plus adéquat des choses. Il aurait cependant mieux contrôlé le nombre de fois que les politiciens pouvaient engager le Canada dans des opérations de dernière minute. Un état-major général bien formé, instruit et constitué serait bien moins susceptible d'être coopté ou politisé. Il aurait dès lors de meilleures chances de fournir au gouvernement des avis et une expertise militaires non édulcorés. Une armée professionnelle se caractérise par sa capacité de travailler dans des conditions défavorables et en un laps de temps réduit. Cependant, le Canada a pris l'habitude d'exiger plus que ce qui est normalement possible de ses militaires. Un état-major général professionnel aurait presque certainement empêché cette pratique de devenir la norme. Il aurait protégé les forces armées contre les pires tendances des prises de décision politiques mal informées.

Le problème du NCSM *Preserver* embarquant les équipements d'une mission de maintien de la paix qui n'a pas eu lieu est un bon exemple d'un désastre potentiel. Comme la mission s'était en fait transformée et relevait maintenant de l'article VII, l'état-major de la FICS a rapidement constaté une série de déficiences graves. Par exemple, les moyens de transport étaient insuffisants et, bien davantage encore, les fournitures du génie de campagne; en revanche, on avait embarqué du contreplaqué et des matériaux pour la construction d'un camp de maintien de la paix. Il n'y avait pas assez de tentes. Les quantités et types de munitions n'étaient pas appropriés; et il faut se rappeler

qu'on avait ajouté en dernière minute un escadron de Cougar²². Ce sont finalement les autorités militaires qui ont pris la décision d'enclencher la mission malgré ces déficiences; aussi ces autorités militaires doivent-elles en accepter toute la responsabilité. Le fait que des centaines de Canadiens n'ont pas été tués en se frayant un chemin à l'intérieur de la Somalie ne justifie cependant pas qu'il ait été nécessaire de se préparer à la hâte. Le contingent canadien s'est servi de son expérience interne et du professionnalisme de ses soldats pour tirer le meilleur parti d'une situation déplorable. Ceci ne justifie pas les officiers supérieurs du QGDN d'avoir envoyé les troupes là-bas à si court préavis.

La question du succès de cette mission est épineuse. Certes, le meurtre d'un Somalien et la torture d'au moins un autre entachent affreusement la réputation du Canada et de ses forces armées. La mission en est-elle pour autant un échec? Faut-il accepter le verdict d'échec porté par les médias contre l'opération « Délivrance »? La presse américaine et européenne, bien qu'à bon droit choquée par ce meurtre, est restée élogieuse envers l'action des Canadiens en Somalie²³. Sans le moindre doute, la belle réputation du soldat de la paix canadien et son image auprès du public de professionnel impartial, correct et pacifique ont été fortement ébranlées. Mais cela n'équivaut pas à faire de la mission un échec. L'opération « Rendre l'espoir » a littéralement sauvé des milliers de vies, et les Canadiens en ont tiré beaucoup de prestige²⁴. Le contingent canadien, le *seul* à avoir atteint les objectifs de sa mission, peut certainement s'attribuer le mérite d'avoir sauvé une partie de ces vies²⁵. Dans le secteur sous leur responsabilité, les Canadiens ont reconstruit des écoles, rouvert des marchés et restauré la paix. Cela ne fait-il pas de cette mission une réussite? Bien sûr que oui.

C'est sans doute à la question de savoir si le contingent a servi la volonté politique nationale, c'est-à-dire s'il l'a traduite en action militaire, qu'il est le plus facile de répondre. Les FC ont clairement traduit en action la direction politique du premier ministre et du ministre de la Défense nationale. C'est tout à l'honneur du professionnalisme de tous les militaires des différents états-majors d'avoir été capables de donner vie à cette mission, même s'ils ont dû infléchir la doctrine et employer des solutions au cas par cas. Même après tout ce qui s'est passé, le colonel Labbé a fait l'éloge du travail du QGDN²⁶. On se demande cependant si les officiers supérieurs ont pris note du double caractère des relations entre militaires et civils et de l'obligation qu'ont ces officiers supérieurs de dire à leurs maîtres politiques des vérités que ceux-ci ne souhaitent peut-être pas entendre.

Finalement quelles leçons peut-on tirer de l'opération « Délivrance »? L'institution militaire canadienne est-elle condamnée à accomplir la prophétie de Santayana au sujet de l'histoire? Les cyniques diront peut-être que cette opération a enseigné aux officiers supérieurs à bien assurer leurs arrières quant à leurs décisions et leurs actions, car les hommes de loi ne seront à l'avenir jamais bien loin du bruit des canons. Pour terminer sur une note plus positive, l'opération « Délivrance » a renforcé l'engagement du Canada envers l'ordre mondial; elle a démontré encore une fois que des militaires vraiment professionnels peuvent obtenir des résultats exceptionnels avec très peu de directives claires et de ressources. Elle a été à l'origine d'un processus qui oblige les FC à répondre davantage de leurs actes devant la société qu'elles servent. Elle a enseigné beaucoup de leçons aux dirigeants militaires, qui leur permettront peut-être de sauver des vies lors de déploiements futurs.



Note sur les sources : les sources écrites sont indiquées ci-dessous, mais s'y ajoutent beaucoup de notes non écrites telles que des conversations, des messages courriels et des confidences générales reposant sur l'amitié et le partage d'un même système de valeurs. Le commandant, le chef d'état-major, les G3 et G5 et plusieurs officiers subalternes de la mission canadienne en Somalie sont des amis personnels et des collègues de l'auteur. Dans la mesure du possible et si les sources en ont donné la permission, elles sont citées in extenso. Dans le cas contraire, l'auteur s'est permis de les paraphraser de manière à ne pas trahir la confiance placée en lui.

1. Que le Canada ait ou non inventé le maintien de la paix reste matière à débat. Il est certainement vrai que c'est un général canadien, E.L.M. Burns, qui a dirigé la première mission des Nations Unies au Sinaï, et que seules quelques missions plutôt petites n'ont pas connu de participation canadienne. Il est encore vrai que le premier ministre Lester B. Pearson a reçu le Prix Nobel de la paix pour son leadership dans le domaine du maintien de la paix et que la plupart des gouvernements qui ont suivi le sien ont été particulièrement fiers de la capacité du Canada d'envoyer des troupes dans les points chauds du globe.
2. John F. Antal et Robert L. Dunaway, « Peace-making in Somalia: A Background Brief », *Marine Corps Gazette*, Vol. 77, N° 2, février 1993, p. 40.
3. Helen Chapin Metz, dir., *Somalia: A Country Study*, Wahington, Library of Congress, 1992, p. xxix.
4. Martin R. Ganzglass, « The Restoration of the Somali Justice System », *International Peacekeeping*, Vol. 3, N° 1, printemps 1996, p. 114. [TCO]
5. Évaluation de la situation par l'UNITAF, telle que citée par le colonel Serge Labbé, « Canadians in Somalia – Setting the Record Straight » ou « The Somalia Cover Up », monographie inédite, p. 4.
6. Nations Unies, Département de l'information publique, document de référence daté du 30 avril 1993, tel que cité par Labbé, p. 11. [TCO]
7. Les États-Unis appelaient leur contingent UNITAF (Unified Task Force). Opération « Délivrance » était le nom de la contribution canadienne à l'UNITAF.
8. Copie de la transcription de l'entretien téléphonique entre le général A.J.G.D. de Chastelain et le général Colin Powell. Référence SCOI MDN 001869/000956. [TCO]
9. Conversation avec le colonel Labbé concernant les notes de son journal. Ces notes indiquent qu'entre les 5 et 6 décembre, le contre-amiral Murray, qui avait été au QG du commandement central américain à la base américaine de Madill en Floride, avait changé d'opinion. Son instruction antérieure sur l'absence d'urgence s'était transformée en un ordre donné à Labbé de déployer le contingent dans moins d'une semaine.
10. Labbé, « Canadians in Somalia », p. 10. Des conversations de l'auteur avec le G3 de la FICS et le chef d'état-major corroborent le fait que le QGDN ne leur avait pas donné d'instruction ferme sur cette question.
11. *Ibid.*, p. 13-14. [TCO]
12. Le processus de planification des opérations est celui par lequel un commandant fait avec son équipe l'analyse de la situation, décide d'un plan, donne ses ordres, supervise son exécution et se prépare à des événements imprévus.
13. Labbé, « Canadians in Somalia », p. 13. [TCO]
14. Texte transmis par le colonel Labbé à la Commission d'enquête sur la Somalie, « Overview of Comd CJFS Pre Deployment Activities for Op Deliverance », p. 2. [TCO]
15. Dans la hiérarchie des opérations militaires, il va de soi que certaines sont plus faciles que d'autres. Une opération interarmées implique des éléments des trois services (terre, mer, air) et figure sans doute au sommet de l'échelle des difficultés pour tout pays particulier. Une opération combinée engage plus d'une nation et est complexe de par sa nature pour des raisons bien évidentes. L'opération « Délivrance » était une opération interarmées à l'intérieur d'une opération combinée.
16. Référence SCOI, MDN 001869/000956. [TCO]
17. Lettre du lieutenant-général R.B. Johnston, USMC à l'amiral J.R. Anderson, CEMD, 1^{er} mai 1993. [TCO]
18. D.R. Young, « Mission Success – Mission Failure », monographie destinée aux étudiants du Collège canadien d'état-major du Commandement des forces terrestres, p. 1. [TCO]
19. Andrew S. Natsios, « Humanitarian Relief Intervention in Somalia: the Economics of Chaos », *International Peacekeeping*, Vol. 3, N° 1, printemps 1996, p. 69.
20. Conversations avec des officiers supérieurs de l'état-major de la FICS, 23 mars 1999.
21. L'auteur était membre de la commission d'enquête sur les performances du groupe tactique canadien dans l'ancienne République de Yougoslavie.
22. Le Cougar est un véhicule blindé avec un canon de 76 mm qui utilise des obus uniques en leur genre.
23. Les collègues allemands, français, britanniques et américains de l'auteur étaient tous intrigués par le fait que cette mission puisse être cataloguée comme un échec à cause de l'indiscipline de quelques brutes.
24. Voir « Canadian Troops Win Somali Kudos », *Christian Science Monitor*, 19-25 février 1993, Vol. 85, p. 6.
25. Voir Réf. SCOI, MDN 001869/000956 et la lettre du lieutenant-général R.B. Johnston, USMC à l'amiral J.R. Anderson, CEMD, 1^{er} mai 1993.
26. Il faut comprendre que l'« état-major interarmées » du QGDN n'était ni interarmées ni un vrai QG. Ce n'est qu'à la suite de l'Enquête sur la Somalie que le MDN a créé et formé un authentique état-major interarmées à l'échelle nationale.

Contemporary Issues in Officership: A Canadian Perspective



Editor
Lieutenant-Colonel Bernd Horn, PhD

Contemporary Issues in Officership:

A Canadian Perspective se penche sur les défis auxquels

le corps des officiers canadiens a dû faire face à la suite des changements tumultueux qui eurent lieu durant la période d'après-guerre. Le thème central du livre est que les Forces canadiennes doivent davantage mettre l'accent sur l'éducation et le développement intellectuel afin de mieux préparer leurs officiers aux ambiguïtés, aux incertitudes et au rythme rapide des changements qu'ils rencontreront lors des opérations. Le livre, qui coûte 25 \$, est disponible à l'Institut canadien des études stratégiques, 2300, rue Yonge, Suite 402, C.P. 2321, Toronto, ON M4P 1E4.

Téléphone (416) 322-8128

Courriel : ciss@inforamp.net

Site Internet : www.ciss.ca